



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026\_16-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

N° 2026 - 16

L'an deux mil vingt six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3

### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation  
25/02/2026

### OBJET : Contrat territorial EAU - CTE Déclaration d'intention de conclure un CTE avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie- AESN

Date d'affichage  
11/03/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Monsieur le Maire présente le Contrat Territoire Eau (CTE) ; opportunité stratégique pour le SMAB et ses partenaires. Il permet de renforcer le financement, la cohérence et la visibilité des actions menées sur le bassin versant de la Bresle.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un levier financier majeur pour la commune qui ouvre la possibilité de financer l'animation du bassin versant, indispensable à la coordination des actions, au suivi des projets et à la sensibilisation des publics (y compris scolaires). Ce contrat facilite également l'accès à des taux d'aides renforcés pour les études et travaux.

Monsieur le Maire précise que les projets reconnus y sont comme prioritaires car les actions inscrites au contrat sont priorisées par l'Agence de l'Eau, ce qui sécurise leur programmation et accélère leur mise en œuvre. Cela bénéficie directement aux projets du SMAB : lutte contre les ruissellements, restaurations écologiques, gestion de la nappe, communication, etc.

Monsieur le Maire ajoute que :

\* Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des acteurs locaux et qu'il est proposé aux syndicats d'eau, ASA de la Bresle, aux communes dont Gamaches, intercommunalités et autres partenaires d'être cosignataires du contrat et

d'inscrire leurs propres actions dans le CTE afin de bénéficier des financements associés. Ce contrat favorise, ainsi, une dynamique collective à l'échelle du territoire.

\* Cet outil est adapté aux enjeux du bassin de la Bresle car le CTE permet de répondre de manière coordonnée aux enjeux identifiés :

- lutte contre le ruissellement et l'érosion,
- restauration et reconquête des zones humides,
- restauration des continuités écologiques et milieux aquatiques,
- protection de la ressource en eau potable
- communication et sensibilisation
- diminution des pollutions diffuses

\*Une programmation pluriannuelle est organisée

Le contrat offre un cadre stable et lisible pour planifier les actions sur 5 années, renforçant la cohérence des efforts menés collectivement.

Monsieur le Maire expose qu'aux vues de l'intérêt porté par l'Agence de l'Eau pour accompagner le territoire dans un Contrat Territoire Eau (CTE) et les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin ainsi que les enjeux identifiés sur le territoire en matière de gestion de l'eau, de préservation des zones humides, de continuités écologiques, de milieux aquatiques et de prévention des inondations, il serait opportun d'intégrer le programme pluriannuel cohérent et financé autour des enjeux de l'eau tel que le Contrat Territorial Eau-CTE, dispositif porté par le SMAB qui permet un accompagnement renforcé, une gouvernance coordonnée et une meilleure lisibilité des actions.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions :

- **EXPRIME** l'intention de la commune d'intégrer le Contrat Territoire Eau avec l'Agence de l'Eau et le SMAB
- **D'AUTORISER** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'élaboration du contrat,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document utile à l'instruction du dossier.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026\_16-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

